

Stratégie de sensibilisation de l'ITIE pour la période de 2020 à 2022

Table des matières

Introduction.....	3
Projet d'objectifs	4
Critères	4
Approches stratégiques.....	7
Priorités en matière de sensibilisation.....	8
Implications pour les ressources	10
Contexte et sensibilisation à l'ITIE à ce jour	10

Introduction

À l'heure actuelle, l'Initiative est mise en œuvre par 52 pays et soutenue par plus de 60 entreprises et investisseurs institutionnels, des centaines d'organisations de la société civile et un certain nombre d'agences internationales. Depuis que le Conseil d'administration a adopté la stratégie de sensibilisation 2018-2019 en juin 2018, un pays, l'Argentine, a été accepté en tant que pays mettant en œuvre l'ITIE. Il est prévu que 4 autres pays (Guinée équatoriale, Liban, Niger, Tunisie et Ouganda) soumettent des demandes de candidature d'ici à la fin de l'année 2019/au début de l'année 2020, et l'Équateur a récemment annoncé son intention de mettre en œuvre l'ITIE¹. Dans l'intervalle, quatre nouvelles entreprises sont devenues des entreprises soutenant l'ITIE, dont une entreprise d'État d'un pays ne mettant pas en œuvre l'ITIE, Qatar Petroleum. Bien que cette dernière ne soit pas incluse dans la stratégie de sensibilisation 2018-2019, un tableau concret des avantages, des possibilités et des coûts de la sensibilisation serait incomplet sans elle.

En 2018 et 2019, le coût des activités de sensibilisation a été estimé à 70 000 dollars US par an. Ce chiffre ne tient pas compte des efforts substantiels déployés par la société civile, les entreprises, les pays (soutenant et mettant en œuvre l'ITIE) et les organisations internationales telles que la Banque mondiale. Il ne tient pas non plus compte des activités de sensibilisation menées auprès des entreprises et d'autres parties prenantes qui, de leur côté, ont obtenu des fonds en faveur de l'ITIE et continuent d'étendre l'impact de l'Initiative. En outre, de nombreuses activités de sensibilisation ne nécessitent pas de financements ou reposent sur d'autres engagements. Par exemple, l'amélioration de la coordination entre les parties prenantes de l'ITIE pourrait permettre de renforcer les activités de sensibilisation menées par d'autres intervenants que le Secrétariat international et le président de l'ITIE. Autre possibilité, la simple mention de l'ITIE par le président alors qu'il est en voyage pour d'autres affaires, ou l'envoi de lettres par le Secrétariat et le président, peuvent constituer des moyens de sensibilisation peu coûteux.

Il reste encore des pays riches en ressources naturelles qui pourraient bénéficier de la mise en œuvre de l'ITIE, dont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Brésil, le Chili, la Malaisie, le Zimbabwe et la plupart des pays du Moyen-Orient. La focalisation de la Norme ITIE 2019 sur les divulgations systématiques, les efforts ciblant la transparence des entreprises d'État et l'engagement plus global auprès des entreprises privées et des entreprises d'État relativement au commerce des matières premières représentent tous autant de possibilités pour relancer les discussions avec les parties prenantes dans ces pays.

Dans ces pays et d'autres, différentes parties prenantes s'emploient à promouvoir l'ITIE tout en bénéficiant directement et indirectement du soutien et de la coordination du Secrétariat international. L'ITIE et ses partenaires doivent mener parallèlement des efforts de sensibilisation auprès des pays, des entreprises, des investisseurs et des organisations de la société civile qui pourraient la soutenir. Une stratégie cohérente peut soutenir ces efforts.

Le présent document propose des objectifs pour la stratégie, ainsi que les critères et les approches stratégiques que l'ITIE devra utiliser pour orienter ses priorités en matière de sensibilisation. Au vu de ces éléments, il propose des priorités pour l'ITIE dans le cadre de la sensibilisation – y compris une accélération de notre engagement auprès des entreprises d'État, des institutions financières et des entreprises multinationales du Sud – et les implications associées pour les ressources. Enfin, il

¹ Les Pays-Bas ont également été acceptés en tant que pays candidat en juin 2018, avant l'adoption de la stratégie de sensibilisation actuelle.

comprend une courte section contextuelle à l'attention des nouveaux membres du Conseil d'administration, qui présente les efforts de sensibilisation que l'ITIE a déployés à ce jour ainsi que d'autres questions.

Projet d'objectifs

Le but général de la stratégie de sensibilisation 2020-2022 est de poursuivre les objectifs suivants :

- Promouvoir l'objectif global de l'association ITIE tel qu'il est défini dans l'Article 2.2 des statuts de l'association ITIE en étendant et en diversifiant l'utilisation de la Norme ITIE par les pays, afin d'améliorer la gouvernance du secteur extractif.
- Encourager une transparence plus effective au sein des pays, des entreprises privées et des entreprises d'État ciblées, respectivement en ce qui concerne la mise en œuvre de la Norme, le respect des attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE et la participation au réseau de l'ITIE pour les entreprises d'État.
- Affermir la réputation de l'ITIE en tant que norme mondiale pour la transparence, la bonne gouvernance et la redevabilité dans les industries extractives.
- Préparer les pays à satisfaire aux exigences d'adhésion et à mettre en œuvre l'ITIE en accord avec la Norme ITIE, notamment en sollicitant d'emblée la coopération de l'industrie et de la société civile.

Critères

Afin d'orienter ses priorités et ses efforts de sensibilisation, l'ITIE a défini un ensemble de critères s'inspirant des approches déjà adoptées par le Secrétariat international, la Banque mondiale, le NGRI et le CIMM.

Ces critères ne varient pas sensiblement d'une stratégie à l'autre, autrement qu'en faisant valoir leur pertinence dans le cadre des activités de sensibilisation auprès d'autres parties prenantes que les États. Au contraire, le Secrétariat considère qu'ils ont fait leurs preuves et qu'ils procurent un cadre fiable pour établir l'ordre de priorité des activités de sensibilisation à entreprendre. Par exemple, le président de l'ITIE et le Secrétariat reçoivent de nombreuses invitations à des conférences et d'autres rencontres. Ces critères se sont avérés utiles pour décider de l'opportunité d'accepter certaines d'entre elles, de l'intérêt possible de prier d'autres personnes travaillant pour l'ITIE d'y assister, ou tout simplement de les décliner.

Critère 1 – Impact potentiel de l'ITIE

Quel est l'impact potentiel de l'ITIE ? Ce critère repose essentiellement sur le degré d'exposition du pays à la malédiction des ressources naturelles ainsi que sur la capacité de l'ITIE à atténuer les effets de ce paradoxe et à améliorer la gouvernance des ressources naturelles pour faciliter la réduction de la pauvreté et le développement. Il est largement reconnu que la richesse issue des ressources naturelles, si elle n'est pas bien gérée, peut exercer des effets néfastes sur la croissance et attiser la corruption, les conflits et l'agitation sociale. Les pays en développement enregistrant une forte dépendance à l'égard de leurs ressources naturelles ont été particulièrement touchés par les risques de ce type. Les indicateurs à prendre en compte sont notamment l'importance numérique de la population, les niveaux de pauvreté, la dépendance à l'égard des ressources naturelles, l'efficacité de la gouvernance et les perspectives se présentant au secteur extractif. À ceux-là, il faut ajouter le bénéfice socioéconomique potentiel que représente l'accès amélioré aux données ouvertes et la divulgation systématique des informations sur le secteur. Ce critère concerne également les

entreprises privées et les entreprises d'État. Par exemple, l'amélioration de la transparence grâce aux efforts ciblés de l'ITIE concernant les entreprises d'État pourrait avoir un impact significatif sur la gouvernance d'une entreprise d'État issue d'un pays riche en ressources naturelles où la mise en œuvre complète de la Norme ITIE n'est pas faisable en raison d'un conflit ou de l'insécurité dans ce pays.

Encadré 1 : Comparaison entre la dépendance à l'égard des ressources naturelles et la richesse en ressources naturelles – couverture de l'ITIE

Le Secrétariat a effectué un court examen de la couverture par l'ITIE de la dépendance à l'égard des ressources naturelles et de la richesse en ressources naturelles, sur la base de données 2017 de la Banque mondiale concernant les actifs des pays, dans le cadre du projet « L'évolution de la richesse des nations² ». Les résultats montrent une couverture élevée de l'ITIE pour les pays présentant une forte dépendance à l'égard des ressources naturelles (Figures 1 et 2), mais une couverture faible relativement aux pays disposant de la plus grande part des richesses en ressources naturelles (Figures 3 et 4).

FIGURES 1 ET 2 : RESSOURCES EXTRACTIVES EN POURCENTAGE DU PIB ET EN POURCENTAGE DU TOTAL DES MARCHANDISES EXPORTÉES EN 2017. LES PAYS NON MEMBRES DE L'ITIE SONT INDIQUÉS EN GRAS.

Dépendance en % du PIB		Dépendance en % des exportations	
Top 10: 2017	Rentes (% du PIB)	Top 10: 2017	% du total des marchandises exportées
Rép. du Congo	43%	Nigeria	95%
Mongolie	41%	Bostwana	90%
Libye	38%	Brunei Darussalam	90%
Irak	38%	Mongolie	89%
Koweït	37%	Azerbaïdjan	89%
Suriname	33%	Algérie	76%
Rép. dém. du Congo	33%	Bolivie (État plurinational)	75%
Timor-Leste	31%	Koweït	74%
Guyana	25%	Suriname	67%

FIGURES 3 ET 4 : PART DES RENTES ET DES EXPORTATIONS DE RESSOURCES NATURELLES EN 2017. LES PAYS NON MEMBRES DE L'ITIE SONT INDIQUÉS EN GRAS.

Part des rentes de ressources naturelles mondiales		Part des exportations de ressources naturelles mondiales	
Top 10: 2017	59%	Top 10: 2017	56%
Russie	10%	Russie	10%
Arabie saoudite	9%	Australie	9%
Chine	9%	États-Unis	7%
Iran	6%	Canada	6%
Australie	6%	États arabes unis	5%
États-Unis	5%	Chine, RAS Hong Kong	5%
Brésil	5%	Suisse	4%
Irak	4%	Iran	3%
Inde	3%	Norvège	3%
Autres	41%	Autres	44%

² <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29001?locale-attribute=fr>.

Critère 2 – Importance stratégique pour l'ITIE

L'activité de sensibilisation est-elle d'importance stratégique pour l'ITIE ? Ce critère met l'accent sur le potentiel présenté par une partie prenante en vue d'encourager la mise en œuvre de l'ITIE au niveau régional et/ou international et, de manière générale, de soutenir la crédibilité de l'ITIE en tant que plateforme multipartite ouverte et participative. La taille d'une entreprise ou du secteur des ressources naturelles et son importance relative dans l'économie nationale ou sa position en tant que chef de file dans sa région ou son industrie sont des considérations qui peuvent être pertinentes. L'emploi de la Norme ITIE dans le cadre de l'élaboration de politiques en serait facilité car, en plus d'avoir approuvé l'Initiative, les nouveaux pays de mise en œuvre et les nouvelles parties soutenant l'ITIE seraient également prêts à mobiliser le soutien nécessaire.

Critère 3 – Diversité régionale

L'activité de sensibilisation contribue-t-elle à la diversité régionale ? La Norme ITIE continue de s'établir comme la norme mondiale en la matière. De fait, elle est actuellement mise en œuvre dans 24 pays en Afrique, 10 pays en Asie, 6 pays en Europe, 2 pays au Moyen-Orient et 10 pays en Amérique latine et aux Caraïbes. Des entreprises et des organisations de la société civile du monde entier ont fait part de leur soutien en faveur des objectifs de l'ITIE. L'implication d'un acteur clé dans une région peut avoir un « effet contagieux » sur les autres pays de sous-régions qui ne bénéficient actuellement pas d'une bonne représentation, comme c'est par exemple le cas de l'Afrique australe. Les échanges entre pairs peuvent se révéler utiles dans l'encouragement de la mise en œuvre dans des régions qui ne se sont pas montrées réceptives précédemment.

Critère 4 – Probabilité d'une mise en œuvre efficace ou du respect des attentes à l'égard des entreprises

Quelle est la probabilité d'une mise en œuvre efficace ou du respect des attentes à l'égard des entreprises ? La mise en œuvre ne peut être effective et durable que si l'ITIE bénéficie de la volonté politique du gouvernement et d'une appropriation au niveau local. Un autre facteur déterminant pour la réussite de la mise en œuvre tient à la nature de l'environnement du pays, qui doit être favorable à l'implication des entreprises et de la société civile, comme le prescrit la Norme ITIE. Les entreprises qui ne sont pas disposées à respecter les attentes de l'ITIE à l'égard des entreprises risquent d'entraver l'ITIE. Lorsque la probabilité d'une mise en œuvre effective est évaluée, il importe également de prendre note de l'état de préparation prévalant dans le pays et des besoins en matière d'assistance technique qui pourraient se présenter une fois la mise en œuvre commencée.

Critère 5 – Avantage comparatif des partenaires de l'ITIE

Le Secrétariat et/ou le président détiennent-ils un avantage comparatif par rapport aux autres soutiens de l'ITIE ? Différents partenaires de l'ITIE sont déjà engagés dans des pays cibles où ils poursuivent un dialogue en matière de politiques, établissent des réseaux, disposent de bureaux, renforcent les capacités et travaillent à la consolidation des institutions ainsi qu'à l'élaboration de programmes de développement. Ces organisations peuvent être mises à contribution pour tirer parti d'opportunités de sensibilisation et rationaliser certaines interventions spécifiques aux pays. De même, les entreprises et les organisations civiques pourraient être mieux placées que le Secrétariat international ou le président pour influencer leurs pairs.

Approches stratégiques

La stratégie de sensibilisation continuera de privilégier les démarches visant à recueillir le soutien d'un large éventail de parties prenantes, y compris les pays, les entreprises, les investisseurs et les institutions qui soutiennent l'ITIE ou la mettent en œuvre, et fera accessoirement appel à des actions de sensibilisation ciblées de la part du président de l'ITIE et du Secrétariat international. Les approches suivantes, qui s'apparentent aux pratiques actuelles, seront adoptées ou développées plus avant pour parvenir à des engagements équilibrés de la part des parties prenantes dans les pays et à l'échelle mondiale.

► Programmes spécifiques à chaque pays

L'ITIE poursuivra sa proche collaboration avec des partenaires de développement internationaux afin qu'ils intègrent des interventions de sensibilisation dans leurs programmes dans les pays où ils sont actifs. Ces premiers efforts portent sur la sensibilisation à l'ITIE, l'instauration d'un dialogue et le renforcement des capacités des parties prenantes locales. Un aspect clé de ce travail consiste à formuler des arguments en faveur de la mise en œuvre de l'ITIE, et notamment à établir des liens entre l'ITIE et les autres activités de réforme. Lorsqu'un gouvernement a exprimé un intérêt à mettre en œuvre l'ITIE, ou s'est effectivement engagé dans la mise en œuvre, un travail important s'impose souvent pour établir l'ITIE au sein de l'appareil gouvernemental sous la supervision d'un GMP constitué de manière appropriée et représentatif. On peut souvent y parvenir assez rapidement, bien qu'un important travail préparatoire soit fréquemment nécessaire.

► Groupes de contact ad hoc

Les groupes de contact réuniront les parties prenantes ayant des intérêts communs dans des pays ou des secteurs donnés afin de partager des informations, de coordonner des activités, de promouvoir des synergies et de convenir d'actions concrètes. Ces parties prenantes peuvent être des soutiens locaux et internationaux de l'ITIE, y compris des représentants du gouvernement, de l'industrie, des investisseurs et des OSC.

► Visites dans des pays, dans des entreprises ou auprès d'autres parties prenantes

Les visites dans des pays, dans des entreprises et auprès d'autres parties prenantes qui sont ciblées seront la priorité du président de l'ITIE et du directeur exécutif, et seront menées par les membres du Conseil d'administration et/ou par le Secrétariat international, en vue de poursuivre un dialogue direct avec les autorités gouvernementales, les représentants d'entreprises et d'autres parties prenantes concernées. Lorsque le Secrétariat entreprend de telles visites, il diffuse normalement un rapport de visite à son retour ainsi qu'une appréciation des perspectives d'une mise en œuvre de l'ITIE ou d'un soutien à l'Initiative, et une description des priorités en vue de futures activités de sensibilisation.

► Utilisation de réunions, de rencontres et de processus stratégiques

L'ITIE s'attachera à identifier les réunions, les conférences, les sommets et autres événements qui pourraient l'intéresser et cherchera à tirer le meilleur parti des débats de politique, de l'attention publique, des engagements politiques et de la couverture médiatique. La Conférence mondiale de l'ITIE, par exemple, représente une plateforme de choix pour entrer en rapport avec des publics élargis et recueillir leur soutien. Le suivi de la Conférence mondiale de 2019 offre la possibilité de s'engager auprès des parties prenantes d'entités cibles en matière de sensibilisation, notamment les gouvernements de pays potentiellement candidats, et d'autres acteurs prioritaires dans le cadre des activités de sensibilisation. Le Conseil d'administration pourrait considérer la possibilité d'organiser

une réunion du Conseil d'administration dans un pays de sensibilisation prioritaire pour y encourager la mise en œuvre.

► **Collaboration stratégique avec des initiatives et réseaux à vocation semblable**

Aucun effort ne sera ménagé pour trouver des initiatives et réseaux pertinents, tels que le Partenariat pour un gouvernement transparent, et collaborer avec ceux-ci, afin de définir et de faire connaître les avantages de la mise en œuvre de l'ITIE ou de l'apport d'un appui à l'Initiative. Les partenaires clés qui ne le font pas encore seront encouragés à inclure l'ITIE dans leurs programmes de sensibilisation.

► **Utilisation efficace des outils de communications et des médias**

L'ITIE fera un usage étendu de tout l'éventail des outils de communication susceptibles de toucher et d'informer les différents publics cibles, notamment en recourant à une correspondance régulière (par lettre, téléphone et courrier électronique), à des documents imprimés et au site Internet de l'ITIE. Des stratégies vis-à-vis des médias seront intégrées aux activités de sensibilisation afin de parvenir à une prise de conscience étendue autour de l'ITIE.

► **Apprentissage et échanges entre pairs**

L'ITIE encourage les pays mettant en œuvre l'ITIE et d'autres parties prenantes à s'engager activement dans des efforts de sensibilisation en appuyant les échanges d'informations entre pairs et l'adoption des meilleures pratiques aux niveaux régional et international.

Priorités en matière de sensibilisation

À la lumière des critères clés décrits ci-dessus, l'ITIE a identifié un certain nombre de priorités en matière de sensibilisation. La liste et les motifs indiqués ci-dessous doivent être revus régulièrement en tenant compte des approches stratégiques décrites ci-dessus. Cette liste ne se veut pas rigide. Par exemple, si un gouvernement ou une entreprise approche l'ITIE, celle-ci devra lui répondre positivement, même si le gouvernement ou l'entreprise n'est pas prioritaire en matière de sensibilisation.

Amérique latine et Caraïbes

Compte tenu de l'augmentation récente du nombre de pays mettant en œuvre l'ITIE dans cette région et des échanges régionaux organisés entre pairs, les pays prioritaires sont **le Brésil, le Chili et l'Équateur**. Le Brésil s'est dit disposé à envisager de mettre en œuvre l'ITIE en tant qu'outil permettant d'améliorer la gouvernance du secteur extractif. Le Chili a réitéré son engagement en faveur du modèle de gouvernement ouvert, notamment en consolidant son leadership régional en matière de transparence et de bonne gouvernance. L'ITIE pourra également aider les parties prenantes chiliennes à exécuter la stratégie minière 2050. L'Équateur a annoncé son intention de soumettre une demande de candidature à l'ITIE. Le Secrétariat international apportera un soutien aux préparatifs du pays dans ce cadre.

Asie et Pacifique

Les activités de sensibilisation se concentreront sur l'**Australie**, la **Malaisie** et les **entreprises chinoises** qui soumettent des déclarations dans des pays de l'ITIE. L'Australie s'est engagée à mettre en œuvre l'ITIE, bien que le processus soit lent en raison de changements intervenus au sein du gouvernement. Le lancement du Plan de lutte contre la corruption (NACP) de la Malaisie et les efforts ciblés du Conseil d'administration de l'ITIE relativement à la transparence des entreprises d'État et au

commerce des matières premières ont ouvert la porte à de nouvelles possibilités en matière de sensibilisation auprès de la Malaisie, par le biais d'activités d'engagement avec le Cabinet du Premier ministre et l'entreprise pétrolière nationale Petronas. Bien qu'il soit encore peu probable que la Chine entame la mise en œuvre de l'ITIE à moyen terme, le Secrétariat continue de poursuivre un engagement plus étendu auprès des entreprises chinoises.

Afrique

Les pays prioritaires en matière de sensibilisation dans cette région sont **l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Ouganda et le Zimbabwe**. À des degrés divers, les changements de leadership ont offert de nouvelles possibilités d'engagement auprès de ces quatre pays. Les efforts de la société civile et des entreprises joueront un rôle important. La Tunisie a établi un Groupe multipartite, et le Secrétariat soutient les efforts visant à entamer le processus, mais les progrès sont difficiles en raison de changements fréquents dans le gouvernement. La **Guinée équatoriale** et le **Niger** ont fait part de leur souhait d'adhérer à l'ITIE, et les deux pays ont fait preuve d'un soutien solide aux plus hauts niveaux de leurs gouvernements respectifs. Le Secrétariat travaille avec les deux pays à la préparation de leurs demandes de candidature.

Moyen-Orient

Le gouvernement du **Liban** s'est engagé à mettre en œuvre l'ITIE et les partenaires soutiennent cette avancée. La première réunion du Groupe multipartite libanais devrait avoir lieu dans les mois à venir, et le Secrétariat international lui apporte son soutien. S'appuyant sur l'engagement de l'ITIE auprès de Qatar Petroleum, le Secrétariat encouragera le **Qatar** à mettre en œuvre de l'ITIE et cherchera à répliquer cet engagement avec d'autres pays de la région.

L'industrie, dont les institutions financières et les entreprises d'État

Le Secrétariat de l'ITIE prévoit de cibler des entreprises pétrolières, gazières et minières spécifiques qui sont actives dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, mais qui ne sont pas actuellement des pays soutenant l'Initiative. Il s'agit notamment d'**Aker Energy** (Ghana), d'**ArcelorMittal** (Kazakhstan, Liberia, Mexique, Ukraine), de **First Quantum Minerals** (Mauritanie, Zambie), d'**OK Tedi Mining** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et de **RAK Petroleum** (Côte d'Ivoire, Irak, Norvège), entre autres entreprises. Chaque équipe régionale a mentionné plusieurs entreprises à cibler dans sa région.

Outre les activités de sensibilisation ciblant des entreprises pétrolières, gazières et minières spécifiques, le Secrétariat envisage d'étendre ses efforts de sensibilisation auprès des institutions financières. Le soutien et l'engagement des institutions financières ont connu un déclin ces dernières années. Le Secrétariat de l'ITIE espère pouvoir redynamiser ce sous-collège au travers d'une sensibilisation ciblée, en soulignant les avantages qu'offre l'apport d'un appui à l'ITIE.

Les activités de sensibilisation auprès des négociants en matières premières, notamment **Mercuria** et **Vitol**, qui ne se sont pas encore engagés à soutenir l'ITIE et les efforts de l'Initiative en faveur de la transparence du commerce des matières premières, sont également une priorité. L'implication de ces entreprises dans les travaux d'élaboration de directives que mène le Secrétariat pour les entreprises qui achètent du pétrole, du gaz et des minéraux auprès des gouvernements est essentielle à la réussite de ces efforts.

Enfin, le Secrétariat entreprendra des activités de sensibilisation auprès des entreprises d'État dans le cadre de ses efforts ciblés relatifs à la transparence des entreprises d'État. La majorité des réserves mondiales de pétrole et de gaz est détenue par des entreprises d'État. Les équipes

régionales ont identifié **Codelco** (Chili), **Gazprom** (Russie), **Pemex** (Mexique), **Petrobras** (Brésil), **Petronas** (Malaisie), **Petrosen** (Sénégal) et **Sonangol** (Angola) en tant qu'entreprises à sensibiliser en priorité.

Implications pour les ressources

Une focalisation accrue sur les priorités en matière de sensibilisation n'implique pas nécessairement une hausse des coûts. Cette démarche nécessite le plus souvent un engagement plus marqué de la part du président de l'ITIE, du directeur exécutif et d'autres hauts représentants, et passe par une réorientation des priorités plutôt que par l'affectation de ressources supplémentaires. Il peut s'agir d'ajouter une visite dans un pays prioritaire au programme d'une mission dans un pays mettant en œuvre l'ITIE. Cela implique parfois la mise à profit des conférences et des opportunités bilatérales. Les conséquences budgétaires de la stratégie de sensibilisation comprennent des frais liés au temps de travail du personnel ainsi que des frais de déplacement, de communication et d'autres charges administratives pour le Secrétariat international. Les initiatives de sensibilisation qui réussissent peuvent évidemment aboutir à des coûts additionnels relatifs au soutien de la mise en œuvre, mais ceux-ci ne sont pas pris en compte en tant que ressources à trouver dans le cadre de cette stratégie. Les activités de sensibilisation auprès des parties prenantes peuvent aider à apporter de nouvelles sources de financement, par exemple au travers de contributions supplémentaires de la part des entreprises soutenant l'ITIE, d'un soutien des organisations régionales et de financements destinés à des projets spécifiques tels que l'appui aux efforts en faveur de la transparence des entreprises d'État.

Le plan de travail 2020 du Secrétariat propose une hausse du budget en soutien à de nouvelles opportunités de sensibilisation identifiées en 2019. L'allocation budgétaire en faveur des activités de sensibilisation, y compris les coûts en personnel, totalise 200 000 dollars US. Cela ne représente qu'une petite part du budget total (3 %).

Contexte et sensibilisation à l'ITIE à ce jour

La plupart des 52 pays qui mettent en œuvre l'ITIE n'en seraient pas là si les parties soutenant l'ITIE et le Secrétariat international n'avaient pas attiré leur attention sur les avantages de la mise en œuvre de l'ITIE. Au cours de la brève histoire de l'ITIE, des soutiens très divers ont joué des rôles importants dans ce travail de sensibilisation.

Les efforts visant à renforcer la mise en œuvre de l'ITIE ont surtout ciblé les représentants des gouvernements. En effet, la mise en œuvre ne peut se faire sans l'engagement de l'État. Un aspect clé de ce travail consiste à élaborer la logique ou l'argumentaire pour la mise en œuvre de l'ITIE. Dans de nombreux pays, il est important de montrer que l'on contribue à l'élaboration et au renforcement d'une norme mondiale.

Il est également reconnu que la poursuite d'efforts de sensibilisation parallèles s'impose envers des pays, des entreprises, des investisseurs et des organisations de la société civile qui pourraient éventuellement soutenir l'ITIE. Des représentants d'entreprises et d'organisations de la société civile, y compris Global Witness, l'Institut pour la gouvernance des ressources naturelles (NRGI) et Publiez Ce Que Vous Payez, ont joué un rôle de sensibilisation important. Différentes institutions financières internationales et d'autres organisations partenaires accordent déjà un soutien conséquent à l'ITIE (voir le site <https://eiti.org/fr/stakeholders/partenaires>). Ces organisations interviennent souvent très utilement par des actions de plaidoyer en faveur de l'ITIE et par l'assistance technique qu'ils accordent à la mise en œuvre.

Des actions de sensibilisation ont été lancées auprès d'entreprises, d'entreprises d'État et d'organisations de la société civile. Les activités de sensibilisation menées auprès des citoyens et des organisations de la société civile ont également joué un rôle important, particulièrement dans un pays dont le gouvernement n'était pas convaincu de l'intérêt de la mise en œuvre de l'ITIE. Grâce à l'adoption des attentes à l'égard des entreprises, les activités de sensibilisation auprès de l'industrie ont pris de l'importance, non seulement pour veiller à la stabilité financière de l'ITIE, mais également en raison des possibilités existantes en matière de promotion et de maintien d'une culture de transparence dans les entreprises. De même, les efforts ciblés du Conseil d'administration relativement à la transparence des entreprises d'État pourraient permettre d'accroître la transparence et la redevabilité des entreprises qui, trop souvent, se sont soustraites au contrôle public. Les activités de sensibilisation auprès des entreprises d'État de pays ne mettant pas en œuvre l'ITIE peuvent également servir de tremplin pour la mise en œuvre future.

C'est en 2007 que l'ITIE a élaboré sa première stratégie de sensibilisation qui était alors axée sur les pays BRIC. Une stratégie mondiale de caractère plus formel a ensuite été approuvée en 2012. En 2011, un comité du Conseil d'administration spécialisé sur cette question avait été établi. La dernière stratégie, qui porte sur 2018 et 2019, a été adoptée par le Conseil d'administration de l'ITIE en juin 2018. Ces stratégies visaient à encadrer la priorisation des activités de sensibilisation et à assurer l'efficacité de la supervision du Conseil d'administration. Elles cherchaient un juste équilibre entre la nécessité d'une structure et d'une communication claire d'une part, et le besoin de flexibilité d'autre part. La flexibilité est importante pour au moins deux raisons. En premier lieu, l'ITIE ne peut donner des directives aux partenaires qui lui accordent leur soutien. Bien sûr, elle peut *demande* ce soutien, mais il revient évidemment aux partenaires eux-mêmes de décider de leur degré d'engagement dans des activités de sensibilisation à l'ITIE. En deuxième lieu, les concours de circonstances sont souvent déterminants. Par exemple, la réussite de la sensibilisation s'est fréquemment jouée lors de rencontres auxquelles le président de l'ITIE, les membres du Conseil d'administration et d'autres personnes participaient en dehors de l'ITIE. Au fur et à mesure de l'expansion de l'ITIE, les parties prenantes ont joué un rôle de sensibilisation de plus en plus marqué auprès de leurs pairs.

Depuis 2011, le Secrétariat soumet régulièrement des rapports d'avancement de la sensibilisation au Conseil d'administration. La vue d'ensemble fournie par ces documents peut être précieuse. Toutefois, pour que le travail de sensibilisation aboutisse, il faut souvent que les messages proposés soient adaptés, en tenant compte à la fois du destinataire et du messenger. Ainsi, les arguments à mettre en avant devant un haut fonctionnaire pourraient diverger subtilement des arguments et messages émanant d'un dirigeant d'entreprise. Il n'est pas non plus toujours aisé d'obtenir des retours sur les activités, car les personnes qui œuvrent pour l'ITIE n'ont pas nécessairement connaissance de l'intégralité des échanges que leur supérieur a pu avoir avec un chef d'État (par exemple). Les informations disponibles risquent alors d'être limitées. C'est pourquoi les efforts de sensibilisation et la communication d'informations à leur sujet nécessitent une relation de confiance et une communication étroite entre toutes les parties concernées.

Membres du Conseil d'administration :

Sonia Le Bris
Django Mady Coulibaly
César Gamboa
Eduardo Guevara

Diana Kaissy
Richard Morgan
Mtwalo Msoni
James Nicholson